



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,  
en séance ordinaire, exceptionnellement au vu la situation sanitaire au Foyer Rural  
le Lundi 22 novembre 2021 à 19 HEURES

*Depuis « la promulgation de la loi « Vigilancia sanitaire, soit le 10 novembre 2021, les dispositions spécifiques dérogatoires seront appliquées .*

*-Port permanent du masque obligatoire*

*- Public autorisé à assister à la réunion dans une limite raisonnable vu le contexte sanitaire*

*- Le quorum repasse de la moitié à un tiers*

*- Les élus peuvent à nouveau être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un*

### ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société CEMEX GRANULATS RHONE MEDITERRANNEE pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière sur la commune
- 2) Servitude de passage - Prolongation de l'assiette de servitude au profit de Mme BOUCHARDON Béatrice épouse ARRUE GADEA
- 3) Cession à la commune d'une partie de la parcelle AP 290 lieudit « Le Bertholon » propriété de Mme GRAND née NEMOZ Marie-Hélène
- 4) Avis sur la modification des statuts de la CC CND : changement de nom de la Communauté de Communes
- 5) Budget communal : Décision modificative n° 3
- 6) Divers

Oytier Saint –Oblas, Le 16 novembre 2021

Le Maire : René PORRETTA

